

# 12 HEURES D'ENDURANCE DE LA TUQUE

## 18-19-20 mai 2012



*INFO COMPÉTITION:  
info@coursesvtt.qc.ca  
Inscriptions : 819 740-1888  
Pistes : 819 740-6888*

**Informations touristiques  
et hébergement  
Sans frais: 1 877 424-8476**

## RÈGLEMENTS

### Article 1 : PRÉSENTATION

Le comité organisateur, ainsi que Ville de La Tuque seront les hôtes, les 18,19 et 20 mai 2012, de la onzième édition d'une course d'endurance de quads, en trois manches, ayant la dénomination «*Les 12 Heures d'Endurance de La Tuque*», couru par équipes de deux ou de trois pilotes avec un seul véhicule d'une cylindrée minimale de 240 cm<sup>3</sup> et maximale de 1 000 cm<sup>3</sup>

Le circuit aura une longueur de 4 kilomètres, comprenant une partie clôturée dans laquelle seront installés les puits de ravitaillement. La largeur de la piste sera de cinq à huit mètres. L'épreuve est déclarée de catégorie internationale. Les classes offertes sont: *Général, Amateurs, Initiation, Femmes et Ironman*. Pour la distribution des prix, veuillez-vous reporter au tableau à la fin.

Les inscriptions seront limitées à 75 équipes au total. Elles devront parvenir **au plus tard le 11 mai 2012** au bureau de Courses VTT qui a été mandaté par le comité organisateur pour gérer les inscriptions quads des 12 Heures d'Endurance de La Tuque 2012 à l'adresse suivante : *COURSES VTT 574, Route Gélinas, Sainte-Clotilde de Horton JOA 1HO*. Pour informations : 819 740-1888 / 819 740-6888 / info@coursesvtt.qc.ca

Chaque pilote devra être en possession d'une licence de coureur valide délivrée par COURSES VTT s.e.n.c. Les licences à la journée, valides pour les 12 Heures d'Endurance, sont autorisées et seront délivrées sur place lors des vérifications administratives (160\$/année ou 45\$/événement). Les licences des autres associations seront refusées.

**Prix : 400 \$CAD avant le 13 avril 2012 / 500 \$CAD après le 13 avril 2012**  
**Classes Général, Amateurs, Femmes et Ironman**

**Prix : 250 \$CAD avant le 13 avril 2012 / 350 \$CAD après le 13 avril 2012**  
**Classe initiation**

*\*\*Traite internationale ou traite bancaire et/ou argent comptant exigés pour les inscriptions internationales. Ajustez le montant selon le taux en cours.*

Pour participer à l'épreuve les frais ci hauts doivent être défrayés et les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de la Corporation des activités populaires de la Ville de La Tuque (**CAPLT**).



## **Admission :**

Inclus dans le coût d'inscription, chaque équipe obtient **6** laissez-passer sous forme de bracelets pour la durée complète de l'évènement (3 pilotes, 2 mécaniciens et 1 panneateur). Pour obtenir des laissez-passer « Accès-aux-Puits » supplémentaires, vous devez en faire la demande en même temps que votre inscription. Les bracelets supplémentaires sont disponibles en pré-vente au coût de \$60.00 par ensemble de 5 bracelets (maximum de 4 ensembles par équipe). Suivant la date de pré-vente déterminée, les laissez-passer « Accès-aux-Puits » seront disponibles uniquement à la billetterie le jour de l'évènement au coût de \$25 chacun.

## **Article 2 : PROGRAMMATION**

### **Jeudi 17 mai :**

**De 17 :00 h à 21 :00 h** Accréditation puits et attribution des emplacements par les officiels.

---

### **Vendredi 18 mai :**

**De 8 :00 h à 16 :00 h** Accréditation puits et attribution des emplacements par les officiels ;

**De 12 :00 h à 16 : 30 h** QUALIFICATIONS techniques: l'inspection aura lieu sur le circuit à l'emplacement « 0 ».

---

### **Samedi 19 mai :**

**8h00** Réunion des pilotes (obligatoire pour tous)

**De 9h00 à 10h30** Pratiques et qualifications chronométrées

**13h00** Départ 1<sup>ère</sup> manche (arrivée à 17 h)

**22h00** Départ 2<sup>e</sup> manche (arrivée à 2 h)

---

### **Dimanche 20 mai :**

**11 :00 h** Départ 3<sup>e</sup> manche (arrivée à 15 h)

**16 :00 h** Remise des prix sous le chapiteau



\*\* Les emplacements mesurent 20 X 70 pieds. Vous devez calculer vos besoins réels afin de ne pas surcharger cet espace. Consultez la liste des pénalités en cas de non-respect. Cette année encore l'organisation permettra l'achat de plus grands espaces, il en coûtera 300 \$. L'achat des espaces supplémentaires vous permettra ainsi de réserver votre emplacement à l'avance. Les espaces supplémentaires doivent être réservés et payés au moment de l'inscription. La date limite pour se prévaloir de ce privilège est le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Une vignette sera apposée sur le seul véhicule autorisé par équipe à être stationné dans les puits. Les autres véhicules de l'équipe auront un espace dans un parc réservé au stationnement principal.

**L'eau ne pourra être fournie à tous les emplacements, cependant il y aura des endroits à proximité des puits pour que vous puissiez remplir vos contenants entre les manches.**

### **Article 3 : QUALIFICATIONS TECHNIQUES**

- ⇒ Selon l'horaire mentionné, tous les pilotes doivent se présenter à l'emplacement « 0 » avec tous les équipements obligatoires. Nous vous demandons le dépôt, les licences et il vous sera alors remis les documents pour la qualification technique et l'équipement de compilation.
- ⇒ Notez : casque, vêtements, lunettes, bottes, extincteur, et quad seront tous inspectés afin de s'assurer de leurs bonnes qualités et fonctionnements.
- ⇒ Une fois la qualification technique réalisée, un officiel fera une marque sur le châssis, à partir de ce moment, le changement de quad est interdit.
- ⇒ En tout temps, le quad peut être inspecté par un officiel.

### **Article 4 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES PILOTES**

- ⇒ Chaque pilote devra être équipé d'une tenue de type Motocross ou d'Enduriste complète incluant un casque certifié "SNELL"
- ⇒ Un extincteur de 9 kilos (aux normes A-B-C) est nécessaire à chaque emplacement.
- ⇒ un dépôt de 100 \$ (par équipe) sera exigé en échange de la remise des transpondeurs servant au chronométrage électronique. Le dépôt ne sera pas remboursé en cas de perte ou bris du transpondeur.



- ⇒ Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe.
- ⇒ Chaque pilote recevra une étiquette collante sur laquelle la lettre lui correspondant sera inscrite (A, B et C) Cette étiquette devra être apposée sur le côté droit de chaque casque.
- ⇒ Tout l'équipement (pantalon, chandail et casque) porté par les pilotes, s'il est numéroté, doit l'être au même numéro que le QUAD de l'équipe, ceci dans le but d'éviter les erreurs. On ne doit JAMAIS voir 2 numéros différents.
- ⇒ **ATTENTION** : Pour une sécurité accrue lors de la manche de nuit, un adhésif réfléchissant à la lumière d'une grandeur minimale de 25cm<sup>2</sup> devra obligatoirement être apposé à l'arrière du casque de chacun des pilotes.

### **Article 5 : ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES QUADS**

- ⇒ Arceaux de sécurité (Nerf Bars)
- ⇒ Interrupteur de sécurité ( Kill Switch)
- ⇒ Éclairage : un feu arrière rouge fonctionnel en tout temps.
- ⇒ Prescription particulière pour l'éclairage : pendant la période de course se déroulant de nuit, chaque équipe devra équiper son véhicule d'un phare avant clair ainsi qu'un feu arrière (obligatoirement de couleur rouge) en état de fonctionnement continu. Aucune exception ne sera être admise à ce sujet. Une bande adhésive de sécurité réfléchissante à la lumière est aussi obligatoire à l'arrière de tous les véhicules pour favoriser la visibilité en cas de panne. Il n'y aura plus de temps de disponible pour les équipes à la fin de la première manche pour la préparation et l'installation des lumières pour la manche de nuit, ainsi que pour la désinstallation de leur lumière au début de la troisième manche.
- ⇒ Plaques d'identification\* : Le véhicule doit afficher clairement deux plaques numérotées, une à l'avant et une à l'arrière, d'une grandeur minimale de 25 cm par 18 cm (7 x 10 pouces).

**\*IMPORTANT** : La plaque arrière doit obligatoirement être orientée de façon parallèle au véhicule et doit être numérotée des deux côtés. Elle doit être installée en utilisant uniquement des matériaux flexibles. Pour des raisons de sécurité en cas de chute, il est interdit d'utiliser du métal ou du bois pour maintenir la plaque en position. Les numéros adhésifs sont fournis par l'organisation sur demande.

- ⇒ Attribution des numéros : Courses VTT possède la liste des numéros disponibles. Les numéros seront assignés suivant l'ordre des inscriptions reçues et



complétées. Les équipes inscrites ainsi que leurs numéros officiels seront publiées sur le site internet de Courses VTT. Aucune réservation de numéros n'est possible.

- ⇒ Les numéros 1 à 20 sont réservés aux équipes de l'édition précédente ayant obtenu une position finale entre 1 et 20.
- ⇒ **Contrôle du bruit:** Suivant les normes en vigueur, les décibels sont limités à 98. Tout véhicule dépassant cette limite sera immédiatement refusé au départ. Pendant l'épreuve, tout véhicule dépassant les normes sera arrêté pour remise en conformité.

## **Article 6 : GRILLE DE DÉPART**

### ➤ **6.1 Pratiques et Qualifications :**

Les pratiques et qualifications se feront de la façon suivante : La période de pratique s'étendra sur une période de 90 minutes pendant lesquelles, tous les passages seront chronométrés. Les positions de départ pour la Manche 1 seront déterminées selon l'ordre des meilleurs temps produits pendant cette période. Les équipes passeront à tour de rôles, le meilleur temps de l'équipe déterminera sa positionnement de départ lors de la première manche.

### ➤ **6.2 Pré Grille :**

Les pilotes rejoindront le parc fermé de neutralisation 30 à 45 minutes avant le départ des manches 2 et 3. Sous les ordres d'un commissaire, ils sortiront un par un du parc fermé et iront se placer à la ligne de départ selon les indications de l'officiel suivant leurs résultats cumulés.

Sur l'aire de départ, aucun outils, pièces, matériaux (broches, "ti-rap". vis, boulons etc.) ou contenants (bouteille opaque dont on ne voit pas son contenu) ne seront tolérés. Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré-grille. À cet effet, un seul pilote par équipe ainsi que la presse, le comité d'organisation et la direction de course seront autorisés sur la piste et dans l'aire de départ. Les mécaniciens, panneauteurs, accompagnateurs et autres membres de chaque équipe devront rester derrière le mur séparant la piste des puits.



## **Article 7 : DÉPARTS**

**IMPORTANT** : \*\*Une réunion des pilotes est obligatoire avant chaque départ pour TOUS.

1<sup>er</sup> départ à 13:00 hrs : Les positions sur la ligne de départ seront attribuées en fonction des temps réalisés lors des essais chronométrés.

2<sup>e</sup> départ à 22:00 hrs et le 3<sup>e</sup> départ à 11:00 hrs: Les quads seront appelés sur la ligne de départ en fonction des résultats combinés obtenus dans les manches précédentes.

La sortie du parc fermé se fera moteur en marche sous les ordres d'un officiel. Les départs seront donnés en style LE MANS, c'est-à-dire que les véhicules seront installés du côté des puits et les pilotes seront du côté de la piste. Au signal donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur véhicule. Ils devront brancher leur coupe-circuit et mettre leur véhicule en marche.

Pour chaque départ, le démarrage à la poussette est interdit. Seulement, une minute après le départ, et après autorisation du directeur de course, le démarrage à la poussette sera autorisé. Cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte, agité par le directeur de course. Un mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

## **Article 8 : RAVITAILLEMENT**

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement le moteur du véhicule arrêté. Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant en stock dans un emplacement. Toute installation de type « derrick » est interdite.

## **Article 9 : CHANGEMENT DE PILOTE**

Chaque pilote ne pourra piloter son véhicule plus de deux heures consécutives. Tout changement de pilotes devra s'effectuer devant le puit de ravitaillement, hors de la piste de décélération et le moteur du véhicule arrêté.



## **Article 10 : ARRIVÉES**

Les arrivées se feront face au poste de chronométrage et le drapeau à damier sera situé au meilleur endroit considérant la compilation. Après l'agitation du drapeau à damier, tous les pilotes devront ralentir et rester dans leur position respective, les pilotes devront se placer derrière la voiture pilote (pace car) et la suivre jusqu'au parc fermé. Un autre véhicule fermera la piste derrière le dernier concurrent de la course. Il est interdit à chacun des membres de l'équipe de franchir le mur des puits jusqu'au signal de l'officiel.

Seul un pilote par équipe par véhicule aura accès au parc fermé pour y laisser son quad, et le reprendre lors de la mise en place suivante. Aucune intervention mécanique, même de ravitaillement, ne sera tolérée sur les véhicules entre l'arrivée de chaque manche et le départ de la suivante.

Le parc fermé sera surveillé par des commissaires pendant les heures de neutralisation. Pendant ce temps de neutralisation, les véhicules qui seront arrêtés dans les puits, et dont les réparations seront en cours, devront être mis en parc fermé et se verront attribuer un commissaire technique qui stoppera les opérations en cours, y compris les réparations sur établi, dès que l'équipage de tête aura franchi la ligne d'arrivée.

Un commissaire accompagnera un des pilotes avec son quad jusqu'au parc fermé. Les travaux de réparation pourront reprendre lorsque le départ de la manche suivante aura été donné. Si un pilote en venait à se blesser lors du dernier tour et se trouvait dans l'impossibilité de ramener son véhicule en parc fermé, les deux autres pilotes, accompagnés par un commissaire, pourront aller le chercher et le mettre en parc fermé. Si un véhicule se trouve endommagé, il ne sortira du parc fermé qu'à la mise en grille et sera accompagné par un commissaire à son puit. Au départ de la manche, l'équipage pourra reprendre le travail de réparation. Le drapeau quadrillé qui marque la fin de la course est agité lorsque le directeur de course obtient à son chronomètre le temps alloué à la manche en cours.

## **Article 11 : FIN DE LA COURSE**

Dès l'arrivée, les véhicules seront mis en parc fermé. Après vérification et un délai de 30 minutes après l'arrivée, les véhicules pourront être sortis définitivement du parc fermé.

Les quads des équipes finissantes 1<sup>ères</sup> 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> au classement général ainsi que les gagnants des classes *Initiation, Femmes, Amateurs et Ironman* devront rester disponibles pour les photos officielles (podium).



## **Article 12 : PUIITS**

Il est important de garder libre les chemins d'accès (près de la clôture) et espaces réservés en cas d'urgence. Un véhicule stationné devant votre emplacement est de votre responsabilité. S'il y a trop de véhicules dans les puits, une pénalité sera imposée à l'équipe.

**Savoir Vivre** : Chaque équipe est responsable de la propreté de son emplacement. Les organisateurs louent des conteneurs à déchets... ils sont à votre disposition. En cas de non-respect, une facture vous parviendra!

- ☞ Un conteneur à déchets sera installé à proximité des puits.
- ☞ Il est interdit de faire des feux de camps. Sans avis, les pompiers pourront être appelés et la facture ira à l'équipe fautive.

## **Article 13 : DRAPEAUX**

Les drapeaux qui seront utilisés pendant l'épreuve seront ceux habituellement utilisés dans les divers événements de courses de VTT.

## **Article 14 : RÉPARATIONS**

Chaque véhicule accidenté pourra être réparé par deux mécaniciens et les pilotes. Les personnes admises devant la ligne des puits de ravitaillement (pit line) sont : les pilotes, les mécaniciens (deux au maximum) et le panneauteur.

Toutes les pièces, à l'exception du châssis, pourront être changées. Les réparations devront être effectuées dans la ligne des puits devant votre emplacement. Toutes réparations, à l'exception de celles précisées ci-dessous, effectuées hors de ces endroits, entraîneront des pénalités.

En cas de panne totale, les pilotes en repos d'une même équipe sont autorisés à aider leur pilote en course pour pousser le véhicule (dans le sens de la course) jusqu'à leur puits respectif. Seuls les dépannages de fortune (bougies, chaîne etc.) pourront être effectués en bordure de la piste sous la surveillance d'un commissaire de course, à condition que le véhicule soit bien rangé et ne présente aucun danger pour les autres concurrents. Toutes les soudures doivent être effectuées devant les puits. Notez que plusieurs remorqueurs sur place pourront vous offrir de l'aide. Soyez reconnaissants envers eux... ou vous devrez pousser !



## **Article 15 : CLASSEMENT**

Le classement scratch sera établi à la fin de l'épreuve. Celui-ci, établi à l'issue de la dernière manche, sera basé sur le cumul des tours effectués lors de chaque manche. C'est l'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours, toutes manches confondues, qui sera déclaré vainqueur des 12 HEURES D'ENDURANCE DE LA TUQUE. En cas d'égalité du nombre de tours, le classement se fera à l'aide du temps cumulé des trois manches.

Dans chaque manche, tout équipage passant la ligne d'arrivée après 10 minutes de retard sur l'équipage de tête ne verra pas son dernier tour calculé.

**Classement général** : Tous peuvent s'inscrire dans cette catégorie. La grande partie des bourses sera remise dans cette classe.

### **Classements spéciaux** :

- **AMATEURS** : Aucun des pilotes de l'équipe ne doit avoir un calibre de compétition établi comme étant « PRO » dans aucune association de courses connues. En cas de doute, une consultation des officiels tranchera. L'équipe gagnante de cette catégorie ne pourra à nouveau faire partie du classement AMATEUR lors d'une prochaine édition
- **INITIATION** : Aucun des pilotes de l'équipe de cette classe (16 ans minimum – accompagné d'un adulte) ne doit avoir un calibre de compétition établi comme étant « PRO » dans aucune association de courses connues. En cas de doute, une consultation des officiels tranchera. L'équipe gagnante de cette catégorie ne pourra à nouveau faire partie du classement INITIATION lors d'une prochaine édition. Cette classe est pour ceux qui en sont à leur première expérience au 12 Heures d'Endurance. Seulement deux départs auront lieu dans cette classe, soit le départ du samedi à 13 :00 hrs et le départ du dimanche à 11 :00 hrs ce qui totalise une compétition de 08 :00 hrs dans son ensemble.
- **FEMMES** : L'équipe doit être composée de femmes seulement
- **IRONMAN** : Un seul pilote.

Chaque équipe doit faire un choix seulement et l'indiquer dans son formulaire d'inscription. La direction de course peut vous contacter pour confirmation. Un résultat sera sorti dans chacune des catégories et un résultat complet sera aussi disponible.



## **Article 16 : RÉCLAMATIONS**

Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats officiels de chaque manche, accompagnées d'une somme de 100 \$ remboursable si la réclamation est fondée. La réclamation devra être remise entre les mains du directeur de course. Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans les 30 minutes après la fin de la course. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien du véhicule, et le réclamant devra verser la somme 400 \$. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme ira à l'équipage incriminé. Le réclamant, les pilotes et les concurrents licenciés des véhicules incriminés devront assister aux vérifications.

## **Article 17 : SANCTIONS**

Les sanctions seront prises par la direction de Courses VTT et les dirigeants du comité organisateur.

## **Article 18 : APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT**

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par Courses VTT et les dirigeants du comité organisateur. Par leur inscription, les pilotes s'engagent à se conformer aux règlements et en acceptent toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs, Ville de La Tuque et Courses VTT. D'autre part, si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, en cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient être tenus responsables vis-à-vis des concurrents, et les frais d'inscriptions ne seraient pas remboursés.

## **Article 19 : ASSURANCE**

Les organisateurs s'engagent à souscrire à une assurance.

***Attention*** : Pour les licences à la journée délivrées par COURSES VTT, les pilotes étrangers ne bénéficient d'aucune garantie attachée à cette licence. Si vous le souhaitez, vous devez souscrire un complément de garantie corporelle. En cas de refus de votre part, nous vous demanderons de signer une décharge de responsabilité.



## **Article 20 : NEUTRALISATION DE LA COURSE**

Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause) engageaient la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le directeur de course pourra décider la neutralisation.

Dans ce cas, un véhicule spécialement balisé, muni de gyrophares, empruntera la piste. Il circulera à vitesse modérée. Dès son entrée en piste, la sortie des puits sera fermée (drapeau rouge). Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau « Safety Car » sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs.

Lorsque ce véhicule entrera en piste, il allumera, sur l'ordre du directeur de course, ses gyrophares rouges et, à partir de ce moment, le drapeau jaune sera présenté au poste de surveillance. Les coureurs rattrapant le « Safety car » devront se ranger derrière en file indienne sans le dépasser.

Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s'arrêter au puit. Les coureurs, une fois l'arrêt au puit accompli, devront se positionner en file indienne à la sortie de la voie des quads et ne pourront rejoindre la piste que sous les ordres du commissaire, après que le « Safety car » soit passé au niveau du drapeau rouge. Ensuite la sortie du couloir des puits sera à nouveau fermée. Les coureurs qui n'ont pas quitté le couloir des puits devront attendre le prochain groupe.

Lorsque le « Safety car » sera rappelé par le directeur de course, il devra d'abord boucler un tour complet du circuit, gyrophares allumés, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où le « Safety car » quittera la piste pour revenir à son poste. Le « Safety car » doit quitter à l'endroit où il l'a emprunté soit à la sortie du chronométrage.

Dès que le « Safety car » aura quitté la piste, la sortie du couloir des puits sera de nouveau ouverte en permanence. Chaque tour couvert pendant l'intervention du « Safety car » sera comptabilisé comme tour de course. Toutes les autres règles de course restent valables.



## **Article 21 : OFFICIELS**

COORDONNATEUR DE L'ÉVÈNEMENT : David Duchesneau

DIRECTEUR ORGANISATIONNEL: Yvan Savignac

DIRECTEURS DE COURSE : Martin Boucher & Luc Boucher

CHRONOMÉTRAGE : Lynda Chénard (Courses VTT)

**PÉNALITÉS**: Toutes les pénalités de temps seront sanctionnées par un STOP AND GO.

#	INFRACTION CONSTATÉE	STOP AND GO
1	Remplacement d'un pilote par une personne non-inscrite	Disqualification
2	Quad de course circulant sur la voie publique non accompagné par la direction de course	EXCLUS d'une manche
3	Tout geste agressif ou insulte envers l'organisateur, bénévole, officiel ou un autre pilote par un pilote ou un autre membre de l'équipe	4 minutes à l'expulsion
4	Non-respect de l'article 12 (assistance et espace dans les puits)	2 à 5 minutes
5	Retard à la qualification technique	2 minutes
6	Non-respect des règles de sécurité d'incendie dans les puits (soudure, fumeur, etc.)	1 minute
7	Ravitaillement ou mécanique entre chaque manche. Mécanicien supplémentaire lors d'une réparation.	5 minutes
8	Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ	3 minutes
9	Couper le parcours	3 minutes
10	Doublement d'un concurrent sous le drapeau jaune	1 minute
11	Coupe-circuit non branché au départ ou après l'arrêt	1 minute
12	Départ anticipé	40 secondes
13	Vitesse excessive dans les puits	40 secondes
14	Moteur non arrêté au puit pendant le ravitaillement	40 secondes
Sortie de piste pour réparation immédiate. S'il n'y a pas d'arrêt après deux signalements au drapeau les temps seront appliqués en plus du temps perdu à réparer.		
15	Feu AR ou AV ne fonctionnant pas	20 secondes
16	Afficher 2 numéros différents (Quads/vêtements)	20 secondes
17	Numéro manquant et plaque manquante sur le véhicule	20 secondes



## **PROCÉDURE STOP AND GO**

Un aménagement spécifique à l'arrêt Stop and go sera prévu. Un commissaire chronométrateur, sous la responsabilité du directeur de course, sera chargé de l'exécution de l'arrêt, du chronométrage et du départ.

- ⇒ Constat de l'infraction : Présentation du numéro du concurrent sur un panneau STOP pendant trois tours.
- ⇒ S'il n'y a pas d'arrêt après trois tours: Présentation du drapeau noir et le numéro sur le panneau STOP. ARRÊT IMMÉDIAT ET DOUBLAGE DE LA PÉNALITÉ.
- ⇒ S'il n'y a pas d'arrêt : EXCLUSION DE LA MANCHE.

ATTENTION : TOUTES CES PÉNALITÉS PEUVENT ÊTRE AGGRAVÉES PAR DÉCISION DU COMITÉ ORGANISATEUR OU DE LA DIRECTION DE COURSE EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RÉCIDIVE.

## **DISTRIBUTION DES PRIX**

***100 % des inscriptions en bourses aux compétiteurs.***

***Bon 12 Heures d'Endurance !***

